



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 19 septembre 2023  
-----

**Président de séance :** Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absents excusés :** Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 23-B46 - AJUSTEMENT DE L'ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DU SDIS 06 POUR CE QUI CONCERNE LE GROUPEMENT FONCTIONNEL FORMATION/SPORT ET LA MISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE EN SERVICE**

Lors de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, il a été prévu de valoriser le parcours professionnel des agents afin de prendre en compte les éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Après trois années de fonctionnement, il s'avère nécessaire de renforcer ce volet et d'ouvrir la possibilité aux agents de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement et de conseil en la matière comme le prévoit le décret N° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics [...], notamment, son chapitre II.

Par ailleurs, le retour d'expérience du fonctionnement du groupement fonctionnel Formation-sport laisse apparaître des points d'amélioration.

Dans un objectif de recherche d'efficacité et de reconnaissance des agents, une nouvelle organisation vous est présentée.

Ainsi :

**En ce qui concerne la mission santé, sécurité et qualité de vie au service (cf. fig. 1) :**

Dans la perspective d'élargir le champ de compétences des lignes directrices de gestion et afin de favoriser l'évolution et la sécurisation du parcours professionnels des agents, un poste de « conseiller en évolution professionnelle » est créé auprès du chef de mission, avec rang d'adjoint au chef de groupement.

**En ce qui concerne le groupement Formation / sport (cf. fig. 2) :**

Le poste d'adjoint au chef de groupement en charge du développement des compétences, du pilotage et des plans de formation est supprimé.

L'adjoint au chef de groupement en charge de l'ingénierie, la conception et la mise en œuvre prend la dénomination « adjoint au chef de groupement ».

Le service « développement des compétences » prend la dénomination de service « coordination administrative / formations non opérationnelles » et le poste d'adjoint au chef de service qui lui était initialement attaché disparaît.

Ce service rassemble deux bureaux en lieu et place des trois précédents, respectivement dénommés :

- « bureau des formations non opérationnelles » pour le premier ;
- « bureau pilotage des affaires financières » pour le second, auquel un poste de cadre administratif est attaché.

Le service « mise en œuvre des formations » se dédouble en deux services respectivement dénommés service « mise en œuvre des formations internes » et service « mise en œuvre des formations externes », chacun se voyant attaché un poste d'adjoint au chef de service.

En lieu et place des bureaux existant initialement, quatre bureaux sont répartis entre ces deux services de la façon suivante :

- En ce qui concerne le service « mise en œuvre des formations externes » :
  - Un bureau dénommé « bureau des formations extérieures », auquel est attaché un poste d'adjoint au chef de bureau ;
- En ce qui concerne le service « mise en œuvre des formations internes » :
  - Un premier bureau dénommé « bureau des formations décentralisées », auquel est attaché un poste d'adjoint au chef de bureau ;
  - Un deuxième bureau dénommé « bureau des formations internes – CFD St Vallier de Thiey », auquel est attaché un poste d'adjoint au chef de bureau ;
  - Un troisième bureau dénommé « bureau des formations internes – CFD Cagnes-sur-Mer ».

Le service « ingénierie, conception et ressources » prend la dénomination de service « ingénierie, conception et prospective ». Un poste d'adjoint au chef de service lui est attaché.

Ce service conserve ses deux bureaux actuels, respectivement dénommés :

- « bureau ingénierie de formation et pédagogique » pour le premier ;
- « bureau prospectives et innovations pédagogiques » pour le second.

Il est complété par un troisième bureau, dénommé :

- « bureau conception et outils numériques », auquel est attaché un poste d'adjoint au chef de bureau.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'adopter les dispositions relatives à l'actualisation de l'arrêté portant organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et de son corps départemental pour ce qui concerne la mission santé, sécurité et qualité de vie en service ainsi que le groupement fonctionnel Formation/sport telles que détaillées ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*

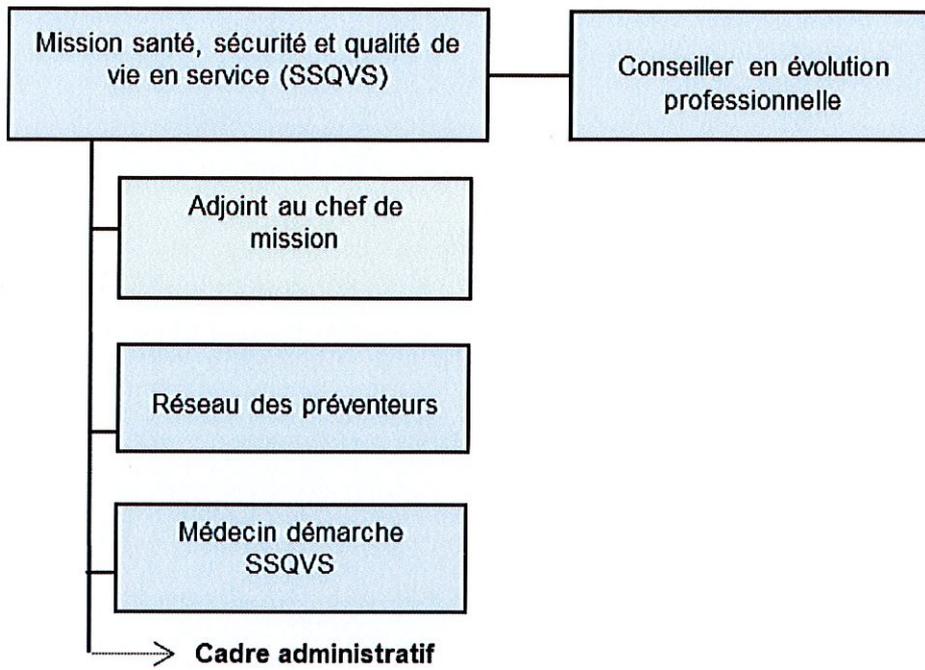


Fig.1-Service santé, sécurité et qualité de vie au service

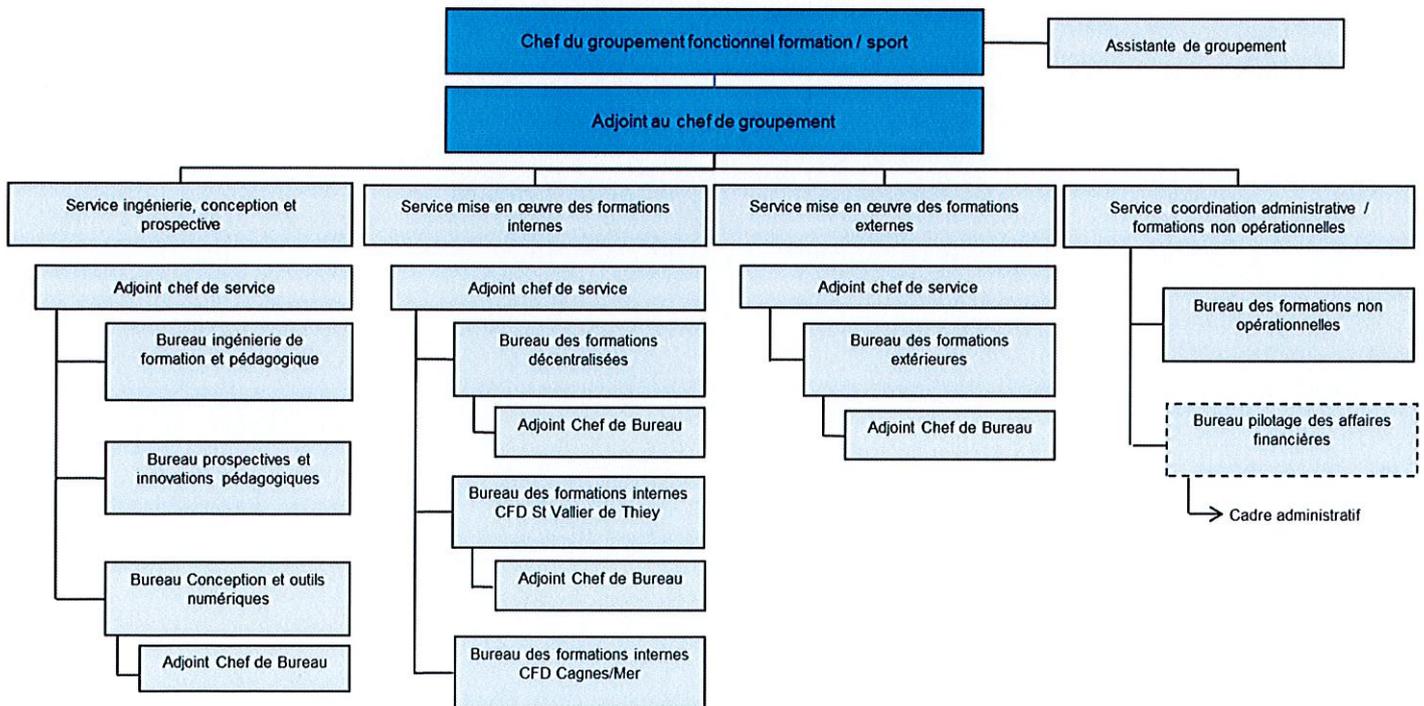


Fig.2 – Groupement fonctionnel formation / sport